



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 13 JUILLET 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 13^e jour du mois de **JUILLET**, de l'an **DEUX MILLE QUINZE**, à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard, Wayne Stratton et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil.*

La directrice générale, Me Karine Duhamel est présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes.*

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)

Monsieur le maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 17 h 30. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au plus tard 24 heures avant la tenue de la séance conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes.*

2.0

2015-07-7402

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

Rapport des délégations de pouvoir (3.0)

La directrice générale dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de juin 2015 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement portant le numéro 2009-120, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Karine Duhamel :	672.28 \$
Michael Houle :	36 239.52 \$
Christopher Goodsell :	1 114.98 \$

4.0

Rapport des revenus et des dépenses (4.0)

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 13 juillet de l'an 2015, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

5.0

2015-07-7403

Comptes payés et à payer (5.0)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 13 JUILLET 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe C**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Les comptes payés en juin 2015 :	184 553.99 \$
Les comptes à payer en juillet 2015 :	120 376.91 \$

ADOPTÉE

6.0

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.0)

Note :

La directrice générale dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2014 et précédentes, mise à jour en date du 30 juin 2015, jointe à la présente en **Annexe D**.

7.0

2015-07-7404

Facture présentée par MPECO Électrique dans le cadre du projet d'ajout de détecteurs et d'enregistreurs de surverse sur le réseau de collecte et de traitements des eaux usées - Appel d'offres 2014-39 (7.0)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8.0

2015-07-7405

Tarifification de la rémunération du personnel électoral 2015 (8.0)

CONSIDÉRANT QU'il y aura une élection partielle à l'automne 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu un budget de 30 000 \$ pour la période électorale 2015;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs établis par le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* (ci-après nommé Règlement) pour les membres du personnel électoral se résument comme suit:

Président d'élection :	1 535 \$
Adjoint au président :	767, 50 \$
Secrétaire d'élection :	1 151, 25 \$
Scrutateur :	239 \$
Secrétaire du bureau de vote :	185 \$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :	166 \$
Membre d'une commission de révision :	13 \$ / heure
Secrétaire d'une commission de révision :	12 \$ / heure
Agent réviseur d'une commission de révision :	10 \$ / heure
Président d'une table de vérification de l'identité des électeurs :	207 \$
Membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs :	153 \$
Président d'une table d'assermentation :	207 \$
Membre d'une table d'assermentation :	153 \$

Les tarifs étant établis en supposant un nombre approximatif d'électeurs de 2 500, sans nouveau dépouillement sommaire, s'il y a confection et révision de la liste électorale, et pour une journée de vote par anticipation seulement.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 13 JUILLET 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (ci-après nommé Loi), le conseil municipal peut établir un tarif de rémunération plus élevé que celui énoncé dans le Règlement;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de 880 articles à gérer tout au long du processus électoral et que le travail de la présidente d'élection représente quelque 300 heures;

CONSIDÉRANT QUE seulement pour la journée de vote par anticipation, les membres du personnel doivent travailler de 11h à 21h, sans oublier la journée de scrutin qui débute vers 9h pour se terminer vers 21h;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE dans le cadre des élections partielles qui se tiendront en septembre 2015 dans la Ville de Stanstead, le conseil adopte les taux suivants comme tarification de la rémunération du personnel électoral :

Président d'élection :	2 089 \$
Secrétaire d'élection :	1 566 \$
Scrutateur :	324 \$
Secrétaire du bureau de vote :	249 \$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :	224 \$
Membre d'une commission de révision :	18.93 \$ / heure
Secrétaire d'une commission de révision :	17.49 \$ / heure
Agent réviseur d'une commission de révision :	14.56 \$ / heure
Président d'une table de vérification de l'identité des électeurs :	291 \$
Membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs :	206 \$
Président d'une table d'assermentation :	291 \$
Membre d'une table d'assermentation :	206 \$
Personnel de soutien :	51 \$

QU'UN montant de **26 \$** sera alloué à chaque membre du personnel lors de la formation du personnel électoral;

La dépense est appropriée à même le budget Administration.

ADOPTÉE

9.0

VARIA (9.0)

10.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (10.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et rappelle que les questions doivent traiter exclusivement des sujets prévus à l'ordre du jour.

11.0
2015-07-7406

LEVÉE DE LA SÉANCE (11.0)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 13 JUILLET 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE les sujets ayant tous été traités, la séance extraordinaire soit levée. Il est 17 h 56.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

**M. Philippe Dutil,
Maire**

**Me Jessica Tanguay,
Greffière par intérim**